

Réunion du 10 août 2017

Membres présents : M. MIRAL, GUY, COMBRE, BEC, BONNET, PORTALIER et ROUX, Mme ROYER

Membre excusé : M. ASTIER et Mmes CARTALADE et FROSIO

I - BATIMENT DES ECOLES : CONTRAT D'ENTRETIEN CHAUFFAGE :

En raison de la complexité des installations de chauffage à l'école et de récents incidents, il est jugé nécessaire désormais de confier leur entretien à une entreprise compétente pour optimiser et assurer le bon fonctionnement des équipements.

Deux sociétés contactées ont répondu à notre proposition.

M. le Maire donne lecture de leurs tarifs. L'entreprise la moins onéreuse est basée à Aurillac, mais a une succursale à Saint-Flour. Elle s'engage à assurer les prestations d'entretien et de dépannage : une visite de mise en route, une visite annuelle de gros entretien comprenant le contrôle d'étanchéité frigorifique, le nettoyage des évaporateurs, habillage, la désinfection des bacs condensats et le contrôle du bon fonctionnement des installations et une visite de mise à l'arrêt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de confier l'entretien du chauffage dans le bâtiment école à la société ENGIE COFELY pour un montant annuel de 588,00 € HT et charge Monsieur le Maire de signer un contrat d'entretien avec cette entreprise.

II - DOSSIER ECOLE / GARDERIE :

Suite au conseil d'école du 26 juin 2017 et à la réunion du conseil municipal du 5 juillet 2017, deux courriers ont été envoyés à toutes les familles domiciliées à Andelat pour les informer du nouveau rythme scolaire à raison de 4 jours par semaine dès la rentrée de septembre 2017 et du projet de mise en place d'une garderie payante (non périscolaire) le mercredi matin. Des renseignements ont été pris auprès de services compétents pour connaître les conditions d'ouverture d'une telle structure appelée "Accueil de Loisirs Sans Hébergement" : au minimum, 7 enfants et 2 encadrants pour 10 enfants dont 1 titulaire du BAFA.

Au vu des réponses des parents reçues en mairie, 13 enfants sont recensés sur Andelat. Une garderie peut donc être assurée de 7 h 30 à 12 h 15. Deux adultes dont Chantal CHALMETON, titulaire du BAFA, pourraient être mises à disposition pour assurer l'encadrement.

Il convient au Conseil Municipal de décider la mise en place, ou non, de l'ALSH le mercredi matin pour l'année scolaire 2017-2018 en raison de la non ouverture des centres de loisirs de SAINT-FLOUR Communauté à la rentrée de septembre 2017.

Pour demander aux parents de participer aux frais qu'occasionne le fonctionnement de cette structure, un tarif doit être fixé par le Conseil Municipal. M. le Maire propose d'appliquer un tarif au 1/4 d'heure et dégressif en fonction du nombre d'enfants inscrit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de mettre en place un ALSH le mercredi matin de 7 h 30 à 12 h 15 durant l'année scolaire 2017-2018 pour pallier l'absence de centre de loisirs.

Tarifs : 0.30 € le 1/4 d'heure pour le 1^{er} enfant, 0.25 € pour le 2^e enfant et 0.20 € pour le 3^e enfant.

III - DOSSIER EMPLOYES COMMUNAUX :

- le contrat aidé affecté aux services techniques a été accepté. Monsieur Marc CHIROL a été recruté, pour un an, à compter du lundi 7 août 2017.
- le renouvellement du contrat aidé de Mme PAGES à l'école a été demandé. La mairie est en attente de réponse.
- le stage de 5 semaines s'est bien déroulé aux services techniques à la satisfaction du stagiaire mais aussi des élus qui ont bien apprécié ses services.

IV - ACHAT DE MATERIELS :

- un système d'arrosage goutte à goutte a été installé dans l'ancien jardin des écoles
- il a été décidé de changer un ordinateur pour les institutrices en 2017
- un devis a été demandé auprès des établissements BOUDON à CHAUDES-AIGUES pour la fourniture de bois pour réparer des bancs, tables ... détériorés sur la commune, deux bancs, une poubelle et un panneau d'affichage pour le bourg.

V - TRAVAUX MAISON TARDIEU :

M. le Maire donne lecture des subventions accordées pour la rénovation de cette maison propriété de la commune au Sailhant afin de créer un logement locatif. La procédure pour engager les travaux peut maintenant débiter.

VI - INFORMATIONS DIVERSES :

- Une réunion d'information pour les habitants de Lacombe est programmée le samedi 26 août 2017 à 10 h 30 en mairie pour connaître leur souhait quant à la réalisation de l'assainissement collectif du village et son raccordement au réseau communal.

- Une enquête publique du nouveau schéma de zonage assainissement doit être organisée. Dans ce cadre, une demande de désignation d'un commissaire enquêteur sera faite auprès du Tribunal Administratif.

- Dans le cadre de la rénovation de l'église, une demande de subvention auprès la DRAC doit être faite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la DRAC en vue de la réalisation des travaux de rénovation de l'église.

- Les membres de la commission "adressage des rues" se sont réunis le lundi 7 août 2017 pour réaliser la numérotation de toutes les habitations et bâtiments de chaque village avant de le faire valider par les services de la Poste. Un inventaire des plaques identifiant les rues et les numérotations doit être fait pour entreprendre des démarches nécessaires pour obtenir des devis et procéder à l'acquisition des matériaux de signalisation.

- Enfin, M. le Maire présente la nouvelle procédure relative à l'exercice du droit de préemption : la commune décide en premier et doit transmettre sa décision au pôle Urbanisme de SAINT-FLOUR Communauté. Ensuite, la communauté de communes fait valoir, ou non, son droit de préemption.